



Conditions d'adhésion aux Chèques Vacances et clauses particulières :

- 1 - Les Chèques Vacances sont réservés aux membres de l'amicale actifs. Pour pouvoir s'inscrire en octobre 2025, il convient d'être en activité au 1er janvier 2025.
Décision du Bureau du 9 septembre 2024.
- 2 - Les membres retraités ne sont plus éligibles aux Chèques Vacances mais sont automatiquement bénéficiaires des bons cadeaux distribué en juin
Décision du Bureau du 9 septembre 2024.
- 1 - Justificatifs à joindre : la carte d'adhérent + copie recto-verso de l'(des) avis d'imposition de l'adhérent et du conjoint ayant droit pour 2024 + R.I.B si changement depuis l'année dernière ou si première adhésion.
- 2 - Si l'une des retenues mensuelles prévue par le présent contrat ne peut être effectuée, le débiteur à 15 jours pour régulariser sa situation vis-à-vis de l'Amicale. Passé ce délai, si aucune régularisation n'a été effectuée, le contrat sera considéré comme rompu ; l'agent sera remboursé de la somme épargnée sans bonification et ne pourra prétendre aux Chèques-Vacances.
- 3 - En cas de non adhésion à l'amicale en 2026, la demande d'adhésion aux Chèques Vacances sera annulée.
- 4 - En cas de non présentation des avis d'imposition, la participation sera automatiquement calculée en PAV4.
- 5 - Livraison des chèques vacances dans la deuxième quinzaine de juin.

DEMANDE D'ADHÉSION AUX CHÈQUES VACANCES 25/26

A retourner avant le 12 Novembre 2025 au bureau de l'Amicale réservé aux actifs.

N° carte d'adhérent :

Service :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél domicile :

Mobile :

Tél Travail :

Email personnel :

Coordonnées à remplir lisiblement et en totalité valant acceptation pour inscription à la newsletter.
Tout bulletin parvenant incomplet ou hors délais à l'Amicale ne sera pas pris en compte.



Désire le bénéfice des chèques-Vacances.



Autorise la retenue mensuelle par prélèvement sur le compte bancaire ou postal précisé sur la demande de prélèvement. (A remplir au bureau de l'amicale en cas de nouvelle adhésion ou en cas de changement de banque).

Les prélèvements seront effectués les 30 ou 31 de chaque mois pour une période de 7 mois, à compter du 30 Novembre 2024 et jusqu'au 31 mai 2026.
2025

Au choix



Je demande à recevoir mes 310€ de chèques-Vacances au format digital.



Je demande à recevoir mes 300€ de chèques-Vacances au format papier par lettre recommandée avec AR.

Justificatifs à joindre :

- Carte d'adhérent.
- Copie recto-verso de l'(des) avis d'imposition de l'adhérent et du conjoint ayant droit pour 2024.
- RIB si changement depuis l'année dernière ou si première adhésion.

Fait à ALBERTVILLE, le / /2025. Signature :

Cotisation de l'agent

PAV	Salaires moyens	Participation de l'agent	Participation de l'Amicale	Somme Chèques-Vacances
PAV 1	0€ à 1200€	17,14€ par mois soit 120€	180 €	300 €
PAV 2	1201€ à 1600€	19,42€ par mois soit 136€	164 €	300 €
PAV 3	1601€ à 2000€	24€ par mois soit 168€	132 €	300 €
PAV 4	à partir de 2001€	28,57€ par mois soit 200€	100 €	300 €

Cadre réservé à l'Amicale - NE PAS REMPLIR

Salaire moyen/foyer	Niveau de PAV	Épargne mensuelle	Total épargne ANCV 26	Initiales Membre